

No 294  
1884

Quatrième Année. — N° 149

Rédacteur-Gérant  
E. HARLY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:  
Lyon, 30, Rue Impériale  
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique  
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 c.  
Départements non limitrophes et gares 20 c.



Dimanche 23 Octobre 1884

Directeur-Administrateur  
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.  
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque  
sur une maison de banque de Lyon  
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.  
Ou encore autoriser l'administrateur à faire recevoir la  
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne  
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fouraster,  
rue Combar, 14, à Lyon.

# LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE



— Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu pas prendre Kairouan ?  
— Je ne vois que Roustan qui se promène à la Marine avec M<sup>me</sup> Elias Mussali .....

## NOTRE SUPPLÉMENT

Les incertitudes dans la situation ministérielle nous ont obligé à ajourner la publication de notre Supplément la Cour des miracles, qui aura beaucoup plus d'actualité quand le nouveau Cabinet aura été constitué.

Nous le remplaçons par le Supplément dont la publication devait suivre immédiatement.

Ce nouveau Supplément comprend deux pages de texte et une grande gravure coloriée de Toc, occupant les deux pages d'intérieur.

Texte et gravure tout entiers consacrés à l'expédition de Tunisie.

Ce Supplément, qui porte le numéro 11, paraîtra et sera expédié et mis en vente en même temps que notre numéro hebdomadaire du 30 octobre, c'est-à-dire au moment précis où la question de la guerre africaine s'agitera au Parlement.

Prix : 25 centimes pour Lyon et les départements limitrophes. 30 centimes dans les gares et les départements non limitrophes.

## Noël! Noël!!



Or ça, comme au bon vieux tems, le gentil roy vient de bailler soulche à iceluy....., et nous avons une Médème Wilson..... de plus.

Noël! Noël!  
Je me souviens, quand il le faut, et je me rappelle S. M. (Sa Mercantilité) Grévy faisant affaire liée avec le Cabinet du 31 janvier.

On avait un certain aspect dans ce temps-là : On ne signait pas encore « grand-croix de la Légion d'honneur ».

Baccho-Gambetta avait encore le privilège de se laisser vivre « dans la peau d'un factieux, » et il n'y crevait pas, comme à présent.

On jonglait avec les flétrissures du 16 Mai... Et ce qu'on en séchait de litres à la buvette!

Maintenant les temps sont changés : Quelle dignité va-t-on coller sur la bouteille à l'encre de Ferry-Farre-Cazot ?

Après la flétrissure aliénisque Broglie-Fourtou, je ne vois plus, proportion gardée, que la monotone maison centrale pour la trinité dont les noms viennent à l'instant de souiller ma plume!

On a beaucoup parlé de cadeaux nuptiaux de papa beau-père.

Il a été question de la grâce des Saint-Cyriens expulsés de Saint-Cyr... pardon, expulsés de Cyr... à l'occasion de la Saint-Henry.

J'avoue que, vu les aptitudes notoires de la famille, ce genre de dot ne manquait pas d'à-propos.

C'était absolument pratique.

Mais il paraît que le frère de M<sup>me</sup> Pelouze n'a pas entendu de cette oreille, car les Saints-Cyriens sont encore à leurs régiments.

Il est vrai qu'il y a des présents de noce beaucoup plus intéressants que la grâce des Saints-Cyriens.

Ce terme de « grâce » m'a furieusement agacé. Du reste, il n'a pas, à ce que je sache, figuré au contrat.

Les Saint-Cyriens expulsés n'ont pas plus titre à « grâce » que les Dominicains ou les Maristes.

Il ne pouvait et il ne peut être encore question que de ré-intégration..., et voilà tout.

Il a fantaisie à Ferry (2<sup>me</sup> Jules) d'expulser des ecclésiastiques comme un garçon de café renvoie des clients quand il va éteindre le gaz.

Il n'y a rien de surprenant que Farre (3<sup>me</sup> crétin) expulse des Saints-Cyriens comme un crasseux domestique éconduit des visiteurs fâcheux!

Mais de là à « grâce » il y a toute l'étendue de la saleté du répugnant Cazot.

Nous autres Français, nous ne sommes ni si pratiques que le S<sup>t</sup> Grévy — S. M. — grand croix de la Légion d'honneur, ni si exigeant que le citoyen Wilson — S. A. — son gendre.

Pour les Saint-Cyriens nos frères, nous ne demandons rien du tout... que de l'avancement... plus tard, quand... les commissions mixtes auront complètement fonctionné!!!

Nous nous contentons de présenter humblement la requête suivante :

Grâce, grâce pour les malheureux soldats, nos frères aussi, qu'on envoie en Algérie, commandés de service pour la Société de l'Enfida!

La maison Rothschild, dans ses bureaux, a un service d'ordre composé de sergents de ville : elle paie pour ça, et c'est son droit!

La maison de l'Enfida a un service composé de cinquante mille soldats français, mais elle ne paie pas pour ça : c'est nous qui payons!

Mais... bien plus fort :

Si encore ce que nous payons parvenait aux cinquante mille soldats! Mais il faudrait compter sans les intermédiaires.

Y a-t-il quinze mille malades? — Il n'y a ni bismuth, ni macélas, ni couvertures, ni laudanum!

C'est remplacé par le typhus, Albert Grévy, la dysenterie et la variole!

Albert Grévy!!  
Encore un de la fête, celui-là!

C'est, palsambleu! un gaillard bien heureux. Mais il n'y a rien à dire : à l'occasion du mariage de sa nièce, il a fait son petit cadeau à la nation, et ce n'est, certes! pas le plus mince de la corbeille.

Le bel-oncle du frère de M<sup>me</sup> Pelouze a donné, donne ou va donner sa démission de gouverneur de l'Algérie!

Noël!... Noël!...  
HIREL.

Versailles, 19 octobre 1881.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la Comédie politique.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la Comédie politique parus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1<sup>er</sup> janvier 1881.

## MONSIEUR ET MADAME MASSABIE



Gambetta a fait, ces temps derniers, une promenade en Allemagne..., et pas seul, sous le nom de Massabie, qui est celui de sa mère.

A ce propos, on lit dans la Gazette nationale, de Berlin :

La liste des étrangers publiée à Dantzig le 2 octobre dit formellement que l'avocat Massabie est descendu AVEC SA FEMME à l'hôtel du Nord, de Dantzig.

Avec sa femme!... Ah!...  
Et la Gazette nationale ajoute :

Nous complétons nos renseignements par la communication que nous recevons à l'instant même de Dantzig :

L'avocat Massabie a logé à l'hôtel du Nord. Moi-même j'ai vu, le samedi 1<sup>er</sup> octobre, dans la matinée, le petit et gros monsieur, avec ses traits nettement accusés, accompagné d'une dame PETITE, AUX TRAITS FINS, ET QUI N'EST PLUS JEUNE....

« Petite, AUX TRAITS FINS, ET QUI N'EST PLUS JEUNE!... »

Tiens! tiens!... je commence à bien comprendre pourquoi, en quittant l'Allemagne, on s'est rendu directement au château des Crêtes.

Et je comprends encore mieux pourquoi le petit Arnaud et le château des Crêtes voulaient faire taire la Comédie politique!

DANIEL.

## CHANSON DE NOCE



Femme, tu pleures... Ne vois-tu  
Pas défilér ces cent calèches?  
De larmes ton œil abattu  
Ne voit-il pas que dans les mèches  
De leurs crinières les chevaux  
Ont des flots de rubans.

O mère!  
Ton fils au pays des chameaux  
Est à la guerre!

Les chevaux fringants piafferont  
Devant la Mairie au neuvième.  
Des secrétaires offriront  
Leur poing, recouvert d'un gant crème,  
Aux élégants qu'invitera  
Grévy le président.

O mère!  
Ton fils est mort. On l'emporta  
Hier en terre!

Puis l'on ira — car c'est un peu  
La mode encor, car c'est de mise —  
Faire un petit tour devant Dieu  
Pour bénir Alice. A l'église  
Un prélat très-mitré viendra  
Dire un « conjungo vos! »

O mère!  
Sur ton fils mort qui donc fera  
Quelque prière!

Après quoi, mis en bonne humeur,  
Ils iront, les gens de la noce,  
Sourire aux lèvres, joie au cœur...  
— Ils seront quatre par carrosse, —  
Déguster un menu choisi  
Et des vins capiteux.

O mère!  
Il mangeait du biscuit moisi,  
Ton fils, en guerre!

Femme, tu pleures, tu n'as pas  
D'hôtel boulevard Malesherbes.  
Ton fils unique... il est là-bas,  
Pourrissant sous les grandes herbes.  
Mais pour Wilson et Gambetta,  
Dis-moi, t'en souvient-il, ô mère!  
Au 21 août dernier vota  
Monsieur son père.

SAXOPHONE.

## Léon Renault aussi de l'Enfida



Léon Renault à Clémenceau,  
directeur politique de la  
Justice.

Roustan à Barthélemy Saint-  
Hilaire, ministre des affaires  
étrangères.

Paris, 30 septembre 1881.

Les gens qui me connaissent savent que je suis incapable de me livrer à des spéculations et à des agiotages.

Je tiens à m'expliquer sur ce que j'ai été faire à Tunis.

M. Collas, l'administrateur des Phares de l'Orient, avait formé une demande de concession en Tunisie d'un Crédit foncier et agricole. Diverses objections étaient faites par les autorités tunisiennes.

J'ai été prié, non, bien entendu, comme député, mais comme juriste ayant quelque connaissance du droit international, d'aller à Tunis, afin d'examiner de près ces arguments, de les discuter et de les réfuter, s'il était possible.

Je me suis prêté d'autant plus volontiers à satisfaire ce désir que je m'étais assuré au près du Ministère des affaires étrangères qu'il regardait l'établissement d'un Crédit foncier et agricole en Tunisie comme intéressant tout ensemble la prospérité de la Tunisie et notre légitime influence dans ce pays.

Je n'ai pas réussi à convaincre le gouvernement du bey. J'ai rendu compte de ma mission à M. Collas. Mes frais de voyage et de déplacement m'ont été remboursés par lui

LÉON RENAULT.

Tunis, 21 décembre 1880.

Je me suis empressé de rassurer le gouvernement tunisien au sujet des mouvements de troupes vers les frontières annoncés par les journaux de l'Algérie.

EN PRÉSENTANT AU MINISTRE M. LÉON RENAULT, qui était arrivé à Tunis le matin même, j'ai fait remarquer à MUSTAPHA QUE LE VOYAGE DE CE DÉPUTÉ ET LES PROJETS QU'IL APPORTAIT DANS L'INTÉRÊT DE LA TUNISIE ÉTAIENT LA MEILLEURE RÉPONSE AUX BRUITS ALARMANTS QU'ON RÉPANDAIT DEPUIS QUELQUES JOURS SUR LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'ÉGARD DU PAYS.

Le premier ministre a paru très-heureux de ces assurances, qu'il attendait avec anxiété depuis quelques jours.

Sans entrer dans le détail des projets présentés par M. Léon Renault, j'ai fait comprendre à MUSTAPHA QUE LEUR EXÉCUTION SERAIT DE NATURE A CONSOLIDER LES RELATIONS ET L'AMITIÉ MUTUELLE QUI EXISTENT ENTRE LES DEUX PAYS.

Aujourd'hui, M. Renault doit revoir seul le premier ministre et l'entretenir de la demande d'autorisation dont il est porteur....

ROUSTAN.

D'autre part, voici ce qu'on lisait, le 28 septembre dernier, dans le Petit Parisien à propos de ce voyage à Tunis et de ces entrevues avec Mustapha :

Trois mois avant les prétendues incursions des Khroumirs, M. Léon Renault était venu à Tunis, chargé des affaires du baron Seillière et consorts, qui lui avaient remis une provision de voyage de 30.000 francs pour solliciter des concessions variées.

M. Léon Renault, ayant essuyé du premier ministre du bey des refus énergiquement motivés, avait osé terminer son entretien avec Mustapha en lui déclarant qu'il LE FERAIT FRANÇAIS LE JOUR PROCHAIN OU LES TROUPES FRANÇAISES PRENDRAIENT TUNIS.

Qui oserait soutenir, après cet incident, que l'expédition n'était pas dès lors décidée ?

Qui pourrait continuer de croire, un instant, au ridicule prétexte de guerre tiré, trois mois plus tard, des pillages de quelques bandes de maraudeurs ?

Si on doutait de la réalité de ce détail, on pourrait utilement interroger M. Conti, l'interprète qui assistait à l'entretien et qui, d'ailleurs, a sauvé la vie de M. Léon Renault en n'osant pas traduire à Mustapha cette menace de pendaison, aussi imprudente que brutale.

Il serait également intéressant d'entendre les témoins auxquels Mustapha, instruit plus tard de la vérité, a raconté l'incident en tremblant encore de colère, ce qui lui arrive chaque fois que le souvenir lui revient de ce sanglant affront.

Il faut remarquer qu'au moment où Léon Renault écrivait à la Justice la lettre ci-dessus reproduite, il avait sous les yeux l'article du Petit Parisien.

C'était même en réalité à cet article qu'il répondait.

Pourquoi dès lors, ô Léon Renault, avoir négligé de vous expliquer un peu aussi sur la menace de faire pendre Mustapha ?

C'était donc bien difficile, les explications sur ce point, ô illustre blackboulé de Corbeil!

DANIEL.

## PARIONS

T. F.

On a publié, l'autre jour, comme probable une liste ministérielle avec Gambetta comme président du Conseil.

Dans cette liste Challemel-Lacour figurait comme futur ministre des affaires étrangères.

Cela m'a suffi!... J'ai été de suite édifié sur la valeur de ladite liste, et j'ai été vite convaincu qu'elle n'avait rien de sérieux.

Challemel-Lacour ministre!...

Challemel-Lacour obligé de sortir de la pénombre où il se borne à émarger pour venir s'exhiber en plein soleil!...

Challemel-Lacour forcé par situation de comparaître devant le Parlement et d'y prendre la parole!...

Challemel-Lacour, dont l'honneur, à l'inverse du corps d'Achille, est vulnérable partout, même au

Challemel-Lacour se jetant dans la mêlée politique, au milieu des questions et interpellations !!!... Challemel-Lacour, en un mot, s'exposant de nouveau aux coups de la *Comédie politique*, qui l'a plusieurs fois mis en pièces et a de quoi le mettre en charpie !!!!!.....

Parions que Challemel n'osera accepter le Ministère dans de pareilles conditions !

Parions que Challemel-Lacour ne sera jamais ministre !...

Nous avons Constant, c'est vrai... Nous avons Cazot, c'est encore vrai... Nous avons eu Lepère, nous avons eu Leroyer... Nous sommes menacés d'avoir le fils Baccho comme président du Conseil...

Tout cela est fort, archi-fort, inimaginable !... Mais Challemel-Lacour !

Mais le géolier de M. Pinard, de MM. Michaud et Simonin et du général Mazure !

Mais l'homme des chevaux de Berne et des cartouches Remington !

Mais le virtuose du *Fusillez-moi ces gens-là!*...

Mais le pillard des Frères de Caluire !...

Mais l'arrière-petit-fils de Jean-Guillaume !

Mais le petit-fils d'Alexandre Fortuné !...

Mais le neveu de François !

Mais le fils d'Armand-Fidèle-Constant !...

Mais Challemel-Lacour (Paul-Armand), en un mot !...

Oh ! pour celui-là, non, jamais !... Il pourrait bien se faire que le gouvernement bas percé de la R. F. n'hésitât pas à vouloir infliger à la France cette dernière honte !...

Mais lui n'acceptera pas. Oui, parions qu'il n'acceptera pas !

RAOUL.

Voyons, Barthens, dites un peu, s'il vous plaît, dans combien de combats singuliers votre courage indomptable a ébloui ses contemporains, sandis !

Dites un peu le nombre de mécréants de la réaction que votre colichemarde, mordiou ! a nichés dans la muraille en ne leur laissant libre qu'un bras pour vous lever leur chapeau quand vous passez !

Comptons aussi, capédébious ! les adversaires que vous avez collés au mur de façon à en faire de simples peintures à fresque pour la grand'salle de votre castel des bords de la Garonne !

Enfin, exhibez-moi, cadédis ! ô Barthens, les innombrables matelas rembourrés avec les moustaches de ceux dont votre épée a été victorieuse !

Apportez vos procès-verbaux et certificats, ô invincibles paladins du *Courrier* !...

J'ai grand besoin, je vous assure, du tableau de tous ces faits d'armes pour me remettre du stoïcisme avec lequel un d'entre vous empocha naguère, à Roanne, une des plus fortes giffles qu'il m'ait été donné de voir en ma vie.

Et là-dessus je clos mes observations aux duellistes *in partibus* qui m'ont régenté ces jours-ci.

La plupart des autres, d'ailleurs, tels qu'un nommé Montagné, de Toulouse, sont absolument trop obscurs et trop nuls pour valoir seulement l'encre que je dépenserais à leur prouver qu'ils sont des imbéciles !

A. PONET.

## LES ABEILLES



## LES FINANCES DE LA R. F.

Il n'y a pas de jour où la chronique judiciaire des journaux ne nous apporte la nouvelle de l'effondrement d'une Compagnie industrielle ou d'une Banque quelconque.

Tantôt c'est le directeur de la Compagnie des bitumes de Montmartre ou des Mines de cacao des Batignoles qui a levé le pied en emportant les économies des cuisinières et des cochers d'omnibus.

Tantôt c'est celui du Crédit siamois ou de la Banque hotentote qui s'est réfugié en Belgique en laissant en caisse... un morceau de fromage de gruyère.

Cela n'empêche pas la recrudescence des nouvelles entreprises, et la quatrième page des grandes feuilles est remplie quotidiennement par le prospectus de quelque nouvelle institution de crédit, avec son état-major de députés, de sénateurs, de majors polonais, de généraux mexicains et d'admiraux suisses, plus ou moins ferblantés de plaques et de crachats étrangers.

Il y a certaines grandes villes, Toulouse, par exemple, qui comptent autant d'établissements de crédit que de maisons. Je citerai, entre autres :

- La Société générale pour venir en aide à l'industrie.
- Le Crédit français.
- Le Crédit lyonnais.
- Le Crédit général français.
- Le Crédit agricole et commercial.
- La Banque de Lyon et de la Loire.
- La Banque générale de crédit.
- La Caisse commerciale.
- Le Comptoir toulousain.
- La Société nouvelle.
- Le Comptoir industriel.
- La Banque hypothécaire.

Sans compter, bien entendu, les grandes boutiques parisiennes :

- Crédit mobilier, Crédit foncier, Banque transatlantique, Banque parisienne, Banque foncière, Crédit foncier d'Algérie, Crédit algérien, Comptoir d'escompte, Crédit industriel, Union générale, Société financière, Banques franco-égyptienne, franco-italienne, ottomane, Crédit mobilier espagnol, qui ont des représentants dans toutes les grandes villes.
- Plus les Banques particulières, les Recettes générales, etc., etc...

Vous me direz peut-être que Toulouse est une grande ville. Comme étendue, je ne dis pas non. Mais au point de vue de l'industrie, du haut commerce, de ce qu'on appelle « les affaires », c'est un grand village : c'est à peine si on y compte une douzaine de fabriques et d'établissements de commerce d'une importance réelle. A part les objets de consommation journalière et d'utilité générale, c'est vainement qu'on y chercherait une de ces usines qui font la fortune de Castres, de Mazamet, de Saint-Pons et même de quelques villes de l'Ariège et des départements voisins. Quant aux affaires de Bourse ou de spéculation, elles y sont à peu près nulles et consistent uniquement en placements hypothécaires, en achats de valeurs « de père de famille », auxquels les notaires, les agents de change suffisent bien au delà.

On se demande comment ces établissements, montés avec un grand luxe d'installation, un personnel et un état-major richement rétribués, pignon sur rue, loyer princier, etc... peuvent faire un chiffre d'affaires suffisant pour payer leur gaz et leurs timbres-postes.

Il en est dans le nombre, et je parle *de visu*, qui ne voient pas un client par jour et chez lesquels le caissier élève des vers à soie dans son coffre-fort.

Comment vivent-ils ? Comment couvrent-ils des frais généraux s'élevant à plus de 500 francs par jour ?

Mystère ! mystère ! Oui, pour les naïfs. Mais secret de la comédie pour quiconque est au courant des mystères de la finance !

Recevoir à bas intérêt l'argent qu'on leur porte, s'en servir pour jouer sur les valeurs de Bourse, commanditer des entreprises industrielles, lancer des emprunts d'Etat, acheter des Tunisiens, des Enfidâ, des Bône-Guelma, des Salines algériennes la veille de la paix ; les revendre avec 200 % de bénéfice le lendemain de la signature du traité ; encaisser toujours, ne jamais laisser sortir un écu de son portefeuille ; payer, au besoin, les intérêts avec le capital : ce n'est pas plus malin que cela, et ça peut durer tant qu'il y a un sou en caisse et tant que les pontes engraisissent la cagnotte !

Il en est une, entre autres, qui me fait rire comme un Naquet et me procure des moments de douce gaité. C'est la *Société générale pour venir en aide au commerce et à l'industrie*.

Je m'engage sur l'honneur à faire voir une mèche de cheveux du président Grévy, un certificat de bonnes vie et mœurs délivré à Constans par la municipalité de Barcelone, les états

de services militaires du général Farre à celui qui me présentera un industriel, un commerçant, un particulier auquel la Générale ait rendu un service quelconque.

Il en est de même du *Crédit agricole*, qui n'a jamais su la différence d'un bœuf avec un rhinocéros et dont les membres croient, comme M. Tirard, que le maïs ne pousse qu'en Turquie.

Il y a longtemps qu'un homme d'esprit, Alphonse Karr, je crois, a dit que les affaires étaient « l'argent des autres ! »

Je pourrais ajouter que toutes ces Banques de crédit, d'escompte, etc..., etc..., ne sont autre chose que de véritables pompes aspirantes (rien de commun avec celles de Barcelone), de la force de plusieurs milliers de chevaux, qui, par leurs gigantesques suçoirs, absorbent l'épargne de la France, depuis le capital du riche jusqu'aux modestes économies du pauvre, du paysan et de l'ouvrier !

Arrive un cataclysme, inévitable avec les farceurs qui nous gouvernent, et vous verrez toutes ces machines tomber comme des capucins de carte. Puis, quand on visitera la caisse, on y trouvera des papiers multicolores ornés de vignettes en taille douce, et l'on s'apercevra, un peu tard, malheureusement, que les intérêts et les dividendes ont été payés avec le capital et que la Société faisait la hausse ou la baisse en achetant ses propres actions et en les revendant à la Bourse.

Supposons — ce qui est fort possible au train dont marchent nos affaires — qu'une émeute ou même une révolution communarde vienne à éclater, que les ignobles coquins qui ont flambé *Finances* et incinéré le Grand Livre et que le gouvernement de la R. F. s'est empressé de faire rentrer, arrivent au pouvoir, que la rente descende à 50 francs, que la Banque de France ferme ses guichets et ensable ses caves.

Je vous demande ce qui resterait de ces institutions, basées uniquement sur le crédit, la confiance et une hausse à jet continu sur les fonds publics.

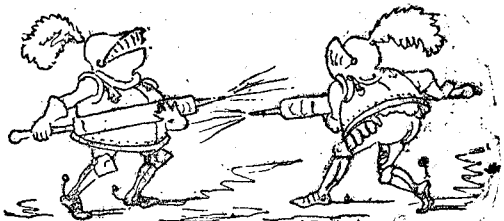
Comment liquider ce qui n'existe que sur le papier et dans l'imagination des fondateurs, qui prennent leurs rêves pour des réalités, des chiffons de papier pour des lingots d'or et d'argent et du strass pour du diamant de vieille roche ?

Nous avons vu le naufrage de la Société qui est allée échouer sur les bancs d'huîtres du Morbihan. On se demande, après avoir suivi les débats de cette vaste mystification, si toutes les huîtres avaient des coquilles et si les actionnaires ne méritaient pas d'être mis en cloÿère.

Ch<sup>e</sup> E. DE LA RHOELLERIE.

(A suivre.)

## DUELLISTES IN PARTIBUS



Molinari neveu, fils de Baccho dit Courtepatte, a été très belliqueux la semaine dernière.

On se serait cru revenu au bon temps de sa dictature de Tours, où il volait au feu des Prussiens... par procuration et au feu de sa cheminée... personnellement.

Il a voulu se battre à Paris avec Rochefort... par le ministère d'un nommé Laurent, frais émoulu d'une bachotière quelconque.

Il a voulu se battre à Lyon avec moi... par le ministère de Joseph Arnaud, capitaine des clysopompiers de sa garde.

Or, à propos de mon refus de talocher cet innocent, auquel je ne reconnais point qualité pour recevoir ce qui revient au maître, j'ai dû, ces jours derniers, essuyer les remontrances indignées des professeurs de courage en chambre dont pullule l'opportunisme.

On comprendra que je n'aie ni l'envie ni le loisir de répondre à tous ces foudres de guerre de serre chaude. Je me bornerai à en présenter aux lecteurs quelques échantillons réussis.

Il y a d'abord Henri Fouquier. Ce dindon politique a fait, l'autre jour, la roue à tant la ligne dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* pour la plus grande gloire du jeune Joseph Arnaud et pour ma plus grande honte, à moi.

Fouquier estime que je me suis dérobé. Et ce Fouquier est le même qui, en 1870, appelé sous les drapeaux en raison de ses 32 ans et de la loi du 10 août, s'empressa, après le 4 Septembre, de filer sur Marseille et d'aller se cacher, sous le titre de secrétaire général, dans le cabinet de toilette d'Alphonse Gent.

Il y a ensuite Jantet, Jantet (Lucien-Napoléon). Jantet qui, en 1869, fit les plus plates excuses à un journaliste qui voulait le mener sur le pré et dont j'étais le témoin !

Jantet qui, pour toute provocation en duel, tient en réserve un « jury d'honneur » chargé de décider qu'il fait partie, lui Jantet, non du personnel, mais du mobilier du *Lyon républicain* !

Jantet que tout le monde a pu giffler impunément, même un manchot, en pleine place Bellecour !

Jantet, enfin, l'homme le plus calotté d'Europe et de Poncins (Ain) !

Et puis il y a... le *Courrier de Lyon*. Le *Courrier de Lyon* me reproche d'avoir manqué de « scrupules » en n'admettant point la substitution comme adversaire du petit Arnaud au gros Gambetta, c'est-à-dire du domestique au maître, et il estime que j'aurais dû me battre avec le domestique.

Or ce haut cours de stratégie a courageusement paru... sans signature dans le *Courrier*, qui abuse un peu de l'anonymat, puisqu'il le pousse jusqu'à ne point dire ni chez qui il s'imprime, ni quel est son gérant.

Sans signature, la petite leçon..., c'est dommage ! J'aurais aimé à connaître mon belliqueux professeur, afin de pouvoir lui payer son cachet.

Mais, puisqu'il a poussé... la modestie et le désintéressement jusqu'à garder l'incognito, force m'est bien de régler la facture au *Courrier de Lyon* tout entier.

Régions ! Voyons, citoyens du *Courrier* républicain, énumérons, s'il vous plaît, les fastes de vos propres duels !

Voyons, Brénat, merveilleux Brénat, miraculeux Brénat, voyons, Brénat le prodige de la littérature moderne, voyons, Brénat dit Bertnay, nommez-nous les nombreux adversaires que votre pistolet vengeur a couchés dans la poussière !

Quelques détails en passant, je vous prie, sur les suites de l'échange de soufflets qui eut lieu, l'an dernier, au théâtre des Variétés entre vous et un spectateur que je pourrais nommer !

## LAMER !!!



— Eh bien ! je comprends ça !  
— Quoi donc ?  
— Oh ! rien... un acte de vigueur de Lamer...  
— La mère !... quelle mère ?...  
— Mais... le préfet Lamer, qui gouverne la Haute-Loire...  
— Comment ! il y a un préfet qui s'appelle Lamer ?... Ce doit être un parent au député Lavielle...  
— Peut-être.  
— Et d'où sort-il, Lamer ?  
— Je ne sais trop... Je me suis laissé dire que ce serait un ancien bonapartiste devenu républicain par la grâce de la fonction.  
— Ah !... une girouette qu'un graissage intelligent a tournée au vent opportuniste !... Alors il devrait s'appeler Lamer Mitchell !  
— C'est un mot.  
— C'en est un, mais je ne l'ai pas fait exprès... Or ça, revenons à l'acte de vigueur de Lamer. Quel est cet acte de vigueur ?  
— Ecoutez !... Une M<sup>me</sup> Bran avait été autorisée à faire gérer son bureau de tabac d'Yssingaux par M. Charel, négociant.  
— Bon !... Lamer avait autorisé, et M. Charel gère maintenant le bureau ?...  
— Non.  
— Comprends pas.  
— C'est pourtant simple : Lamer avait autorisé, et M. Charel avait pris possession. Puis, quand M. Charel a eu pris possession, Lamer a désautorisé.  
— Et pourquoi ?  
— En voici la raison, extraite d'une lettre adressée à Lamer par M. Charel :

« Vous êtes simplement revenu sur votre détermination parce qu'on vous a appris que mes opinions politiques n'étaient pas d'accord avec celles du gouvernement, en un mot parce qu'on m'a dénoncé comme conservateur. »

— Alors c'est parce qu'il est conservateur que M. Charel ne peut pas vendre du tabac... comme gérant ?  
— Mais oui.  
— Que diable s'est-il donc passé ?... Y aurait-il eu insurrection parmi les londrés chicos, les esquichados, les cazadorés ou les medianitos ?  
— Peut-être.  
— Le tabac à chiquer se serait-il révolté avec les timbres-poste contre l'introduction dans leur magasin d'un partisan des régimes déchus ?  
— Je ne sais.  
— Le scaferlati aurait-il levé l'étendard de la guerre civile à l'idée d'être vendu par un réac ?  
— Possible !... Il y a des scaferlati si délicats... Mais, d'ailleurs, j'y songe : il y avait peut-être autre circonstance aggravante.  
— Quelle ?  
— M. Charel a un fils jésuite.  
— Oh ! alors, *sufficit*... Je comprends les répulsions du tabac en ficelle et de son protecteur Lamer.

VIDELICET.

## AUX VOLEURS !



En 1871, le Tribunal civil de Lyon rendit un jugement condamnant Challemel-Lacour, l'ex-préfet du 4 Septembre, à payer aux Frères de Caluire une somme de 200.000 francs pour réparation des « violations de domicile », des « menaces verbales avec ordre ou sans condition », des « détentions, séquestrations, extorsions et VOLS » que ledit Challemel-Lacour avait commis au détriment des Frères.

Après diverses péripéties, ce jugement fut confirmé par la Cour de Dijon, laquelle déclara, toutes Chambres réunies, que les actes de Challemel-Lacour au vis-à-vis des Frères de Caluire constituaient des « délits et des crimes. »

Challemel-Lacour, dont les appointements de sénateur et d'ambassadeur étaient saisis-arrêtés à la requête de l'avoué des Frères, se pourvut en cassation, et l'affaire allait être de nouveau plaidée au mois de novembre prochain.

Ce suprême débat a fait peur au Challemel et à ses patrons, et, pour l'étouffer, ils ont offert de transiger.

La transaction vient d'avoir lieu :

On a pris à sa charge les 100.000 francs environ de frais qui avaient été faits, on a compté aux Frères 150.000 francs, et les Frères ont donné quitus définitif et main-levée de leur saisie-arrêt.

Or, vous croyez peut-être que c'est Challemel-Lacour lui-même qui, avec son argent à lui, a payé les frais et dommages auxquels il avait été condamné pour « violations de domicile, menaces verbales, détentions, séquestrations, EXTORSIONS et VOLS ? »

Détrompez-vous !

Voici ce qu'a dit le *Clairon* sans être démenti, même par l'Agence Havas :

Le versement de 150.000 francs a eu lieu ces jours passés et a été fait aux mains de l'un des assistants du supérieur général des Frères, qui a dit, sur les instances personnelles de M. Constans et bien que la somme lui fut comptée par la caisse du Ministère de l'intérieur, DÉLIVRER UN REÇU AU NOM DE M. CHALLEMEL-LACOUR.

De tout ceci il appert que les fonds « spéciaux » de M. Constans ont servi à payer tous les frais de la procédure et de la transaction finale du procès. M. Challemel-Lacour n'a pas déboursé un sou, et main-levée de l'opposition faite sur ses traitements lui a été donnée.

Et voilà.

Les extorsions et les vols de Challemel-Lacour, c'est vous, c'est moi, c'est nous contribuables qui en supportons les conséquences pécuniaires.

Coût : 250.000 francs environ.

Quelle bonne chose que la République opportuniste !

Et quel dommage donc qu'elle ne fût point encore inventée le 14 mai 1815 !

Challemel-Lacour (Alexandre-Fortuné) et Challemel-Lacour (François), le grand-père et le grand-oncle du Challemel-Lacour des temps modernes, n'eussent été ni condamnés aux travaux forcés, ni marqués au fer rouge sur l'épaule.

On se fût borné à les déporter..... dans une ambassade ou un consulat lucratifs !

RAOUL.

## LES SOUTENEURS DE JOSEPH

Le fils du département de l'Ariège, désireux de faire parade de sa haute bravoure, a adressé à tous les journaux opportunistes du continent et des colonies une note relative au duel qu'il m'a envoyé demander par un Polonais.

Le petit communiqué débute ainsi :

« La Comédie politique, une ignoble feuille.... »

Merci pour l'expression au jeune pommadin Arnaud et à ses collègues les autres valets ou chèvres-boucs à la solde de Molinari neveu.

Etre appelé « ignoble, » cela vaut encore mieux que d'être par eux traité de « sympathique confrère. »

Et la note continue :

« Le sieur Ponet, fidèle à une ancienne habitude, a refusé de se battre..... »

Eh bien ! admirez, ô lecteurs, combien la presse opportuniste est fidèle à la consigne qui émane du jeune préposé aux tables de nuit du Palais-Bourbon !

Parmi les journaux qui ont publié la note du fils de l'Ariège se trouve le *Progrès de l'Ain*, une feuille que je ne connais point, mais que l'on me dit très-appréciée dans les bouges et maisons Duhamel de Bourg-en-Bresse et qui a pour directeur-gérant et imprimeur un sieur Eugène Chambaud.

Or j'ai connu dans le temps un sieur Eugène Chambaud, qui était *leveur de lettres* au *Courrier de Lyon* à l'époque où j'y étais rédacteur, et qui y eut plusieurs fois la mission de composer (typographiquement parlant) les procès-verbaux des duels que m'avait valus la polémique dans ce journal. Je n'ai même point oublié les chaudes félicitations, ponctuées de poignées de mains, que ledit Eugène Chambaud s'empressa de m'apporter dans mon bureau au lendemain de ma rencontre avec celui dont l'opportunisme devait faire, plus tard, un préfet de police.

L'ex-*leveur de lettres* Eugène Chambaud a oublié de renseigner le journaliste Eugène Chambaud sur mes « anciennes habitudes. »

C'est mal de manquer ainsi de mémoire, ô ex-typographe spécial des procès-verbaux de mes duels !

A. PONET.

DANIEL.

## Le Rapide judiciaire



Ce M. Duplessis, ce M. Devienne (1), me disais-je, ce sont, évidemment, des magistrats transcendants.....

La preuve en est dans l'avancement qu'ils viennent de recevoir et qui est un avancement comme onques on n'en vit, de mémoire de Palais-de-Justice de Lyon, depuis l'avancement donné à l'éloquent juriconsulte Montalan.

Du reste, récapitulons un peu :

L'un, M. Duplessis, est venu, il y a un an, de Saint-Etienne comme vice-président à Lyon. Et le voilà qui en un an gravit l'échelon qui mène à la Cour, échelon qu'on ne franchit d'ordinaire qu'en cinq ou six ans au moins.

L'autre, M. Devienne (2), fut tout à coup nommé, l'an passé, d'avocat sans grandes causes juge au Tribunal civil. Le voilà vice-président en moins d'un an.... C'est ce qui s'appelle prendre le train éclair et ne pas dérailler.

Donc, je me disais que M. Duplessis et M. Devienne (3)

(1) Ancien caporal de la garde nationale.

(2) Sauva en 1870 un monsieur qui prenait un bain de pieds dans le Rhône.

(3) Ex-caporal de la milice citoyenne.

étaient, à coup sûr, des magistrats bien transcendants et qu'il avait suffi, en 1880, d'un coup d'œil de Cazot pour enfanter des d'Aguesseau et des Cambacérés.

Ne voilà-t-il pas que le *Petit Lyonnais* vient gâter la joie pure que j'éprouvais au spectacle du génie récompensé !

Écoutez-moi cet indiscret :

Ces choix sont excellents.

Les nominations dans la magistrature étaient depuis trop longtemps réservées aux ennemis déclarés de nos institutions pour que nous n'applaudissions pas de grand cœur à l'avancement bien mérité de MM. Duplessis, Devienne.....

En sorte qu'au dire du *Petit Lyonnais* c'est comme républicains plus que comme juriconsultes que MM. Duplessis et Devienne (1) ont reçu « l'avancement bien mérité. »

Voilà qui gâte toute ma joie.

D'autant plus qu'il me revient soudain à la mémoire pas mal de condamnations politiques que MM. Duplessis et Devienne prononcèrent l'an dernier et qui, paraît-il, témoignaient trop de zèle, puisque la Cour les réforma.

(1) Sauva, en 1870, un monsieur qui eût pu se noyer dans son bain de pieds.

## REVUE FINANCIÈRE

Paris, 15 octobre 1881.

La faiblesse qui s'était emparée du marché de nos rentes n'a pas persisté. Le 5% a vivement repris et de 116 francs s'est avancé à 116,90, en peu d'instants. Le 3% a gagné 15 centimes à 84,55. La Rente extérieure espagnole a varié de 26 5/8 à 27. Le *Credit foncier*, ainsi que nous l'avions prévu, est arrivé de 1735 à 1755. Cette valeur atteindra sans efforts le cours de 1800. Bonnes demandes sur la *Foncière de France* de 620 à 622,50. Le *Comptoir industriel de France et des colonies* a reçu des ordres très-nombreux d'achats en banque d'obligations des *Messageries fluviales*, qui ont été traitées dans les environs de 288,75. Bon courant d'affaires sur la *Société française financière*; les transactions ont été très-suívies de 990 à 995. De 845 on est arrivé à 855 sur l'action du *Credit général français*. La *Banque nationale* a repris à 680. Le cours de 700 ne saurait tarder à être reconquis. On est à 525 sur la *Franco-Algérienne*. Bonnes demandes sur le *Foncier de la Marine*. Le *Petit Journal* est à 892,50. On a tenu avec une grande fermeté les actions de la *Banque de prêts*. Un fait remarquable se produit en ce moment c'est la tendance qu'ont les capitaux de l'épargne à se porter sur les valeurs industrielles. L'action *Maletta* a été demandée à 505, le dividende de l'exercice 1880 est de 34 fr. 25, soit 7%, et l'on peut compter avoir plus au prochain exercice. La *Société générale de fournitures militaires* a tenu le 12 courant son assemblée générale. Les comptes et le bilan ont été approuvés, ainsi que la distribution de 25 francs par action, soit 4 fr. 25, pour solde de l'exercice 1880, et 20 fr. 75 comme à-compte sur l'exercice 1881. Les actions et obligations d'*Alais au Rhône* ont eu un marché très-soutenu; les actions ont fait 501,25 et 505 et les obligations 316. Le cours de 670 est toujours très-tenu sur l'action de la *Société générale de laiterie*; cette Société continue à avoir des recettes brillantes. On a 635 sur l'action de la Société nationale d'exploitations de mines. L'hypothèque étant le placement le plus solide et offrant le plus de sécurité, les obligations 5% de l'*Hypothèque foncière* ont eu des achats suivis. L'obligation des *Ateliers et Chantiers du Rhône* a fait son apparition en Banque et a été cotée 281,25. Le Lyon a fait 1840. L'Orléans 1350.

BALLERO.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 20. — J.-B. Albert.

Le Gérant : E. HARLY.

Nous avons avec l'agence de publicité V. Fournier un traité concédant à cette agence la moitié de notre quatrième page pour y insérer des annonces commerciales.

Ce traité ne donne à l'agence V. Fournier en aucune façon le droit de nous imposer l'insertion d'articles financiers ou de réclames pour agiotage et spéculations.

Or, depuis quelque temps, l'agence V. Fournier s'obstine à ne remplir le feuilleton à elle concédé que de réclames et articles financiers de tous genres.

La *Comédie politique*, ne voulant en aucune façon servir d'auxiliaire aux spéculations plus ou moins honnêtes que patronnent diverses administrations financières et étant décidée à exclure, à l'avenir, toute insertion de ce genre, a invité à différentes reprises l'agence V. Fournier à ne nous envoyer pour être publiées que des annonces commerciales.

Il n'a été tenu aucun compte de nos observations.

Mardi encore, nous avons annoncé à l'agence V. Fournier que nous étions décidés à en finir et que nous n'admettrions pour ce numéro aucune réclame, aucun article ayant pour but l'agiotage ou la spéculation.

L'agence V. Fournier ne nous a fait aucune réponse satisfaisante et ne nous a point fourni les matériaux nécessaires pour faire un feuilleton avec des annonces commerciales.

Nous laissons à l'agence V. Fournier toute la responsabilité de sa façon d'agir en cette circonstance. Mais nous persistons dans notre résolution de ne pas prêter nos colonnes à l'agiotage.

Et voilà pourquoi le feuilleton habituel d'annonces est remplacé aujourd'hui par le présent avis.

L'Administration de la Comédie politique.